

La Partie belge prend note du voeu de la Nouvelle-Ecosse et elle mettra au point les conditions pour la réalisation de ce projet. Elle sollicite cependant du Collège Sainte-Anne plus amples précisions dans les plus courts délais sur le niveau des professeurs (université, école normale secondaire, école normale primaire) ainsi que sur les modalités de financement.

1.2.2. Echange bilatéral de professeurs

Les deux Parties décident de maintenir l'échange annuel, de part et d'autre, pour une période de 10 jours, de deux professeurs d'université chargés de donner des conférences ou de participer à des séminaires.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: voyages internationaux.

A charge de la Partie d'accueil: indemnités de séjour selon les barèmes en vigueur et les indemnités pour conférences.

1.2.3. Echange de professeurs francophones aux niveaux primaire et secondaire: Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick souhaiterait la réalisation d'un échange de "poste à poste" de deux professeurs avec la Belgique en 1978-79.

La Partie belge étudiera cette demande dans les mêmes conditions que celles qui ont trait au projet de l'Ontario.

1.2.4. Echanges d'enseignants (Ontario)

La Partie canadienne fait état de l'échange prévu de deux enseignants de langue seconde (français et allemand) aux niveaux primaire et secondaire entre la Belgique et l'Ontario.

La Partie belge fait état d'un programme d'échanges semblables avec le Québec qui comporterait certaines difficultés d'exécution. Elle souhaiterait tirer les conclusions de cette expérience avec le Québec avant de poursuivre ce projet d'échanges avec l'Ontario. A cet effet la Partie belge suggère que l'on reprenne l'étude de cette question à la prochaine réunion de la Commission mixte.

1.2.5. Programme d'aide aux universités canadiennes

La Partie canadienne informe la Partie belge que dans le cadre d'un programme d'aide permettant aux universités canadiennes d'inviter des professeurs étrangers, 4 professeurs belges sont venus au Canada en 1976-77 pour des séjours de 3 ou 4 mois.